



Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Gap

6 rue Gallois de Fougères - Caserne Fontreyne B.P. 103
05007 GAP Cedex
téléphone : 04.92.40.65.53
contact@cslg-gap.fr

N° RNA W052002519

N° SIREN 453887705

RÈGLEMENT INTÉRIEUR SKI DE FOND

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et les règles d'organisation de la section Ski de fond.

L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.

1- Adhésion :

- Inscription : les débutants sont admis, ils pourront prendre des cours sur place avec un moniteur à leur frais.
- Conditions âge : 18 ans ou mineur avec les parents.

2- Structure et créneaux horaires :

- Créneaux/Horaires : chaque sortie sera diffusée à l'ensemble des adhérents de la section par email ou téléphone.
- Les départs se font à heures précises et le retour sera programmé avant chaque séance.
- Vacances scolaires : des sorties seront prévues pendant les vacances.

3- Déroulement des séances :

- Responsables de la section : Gérard ESPITALIER - Martine ESPITALIER sont tous deux bénévoles et possèdent un bon niveau en ski de fond, ils ne sont titulaires d'aucun diplôme.
- Modalités de déroulement des séances : Départs et retours s'effectueront du parking devant la caserne Fontreyne à Gap.
- Les véhicules du club pourront être utilisés à partir de 3 participants à la sortie.
- Les places dans le ou les véhicules du club seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des réservations. Dans la mesure où les véhicules seraient complets le covoiturage de véhicule personnel avec partage des frais sera effectué.
- Les horaires seront communiqués pour chaque sortie.
- Entretien : chaque adhérent devra être en possession de son équipement et de son forfait.

4- Responsabilités :

- Assurance : Les adhérents sont couverts lors du transport et de l'activité par leur licence délivrée par la Fédération des Clubs de la Défense.
- Responsabilités : En cas d'accident consécutif au non respect des consignes ou du règlement, le club décline toute responsabilité.

5- Séance d'essai :

- Modalités : Les personnes souhaitant adhérer à la section ski de fond ont la possibilité d'effectuer 2 séances d'essai sur autorisation préalable des responsables de section.
- Au cours des séances d'essai, tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de l'essayant.

6- État d'esprit :

- Comportement/Exclusion : Les séances sont conviviales. Chacun est libre de pratiquer le skating ou l'alternatif.
- Attitude : Tout adhérent s'engage à faire preuve de bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres. Toute personne ayant une attitude non conforme pourra se voir sanctionnée par une exclusion de la séance. Une décision définitive d'exclusion pourra être prise par le comité directeur après convocation et explications de l'intéressé.

7- Équipement personnel :

- Tenue : Pantalon de ski de fond, une veste, un bonnet, des gants, des lunettes de soleil, un change pour la fin de la sortie.
- Équipement : skis bâtons chaussures, forfait

8- Sécurité :

- Blessure : Toute blessure survenant durant la séance sera signalée immédiatement au responsable.

9- Droit à l'image :

Des photos concernant les activités de la section pourront être utilisées en communication sur le site internet du CSLG. Si un adhérent ne souhaite pas apparaître sur ces photos, il devra le signaler aux responsables de la section.

10- Propositions :

- Évolution de la section : quelques sorties de nuit, des sorties pour la journée.
- Rencontres : quelques courses dans le département des Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes.

Le présent règlement intérieur est de stricte application.

La mise en application des sanctions et/ou mesures est régie par les statuts et le règlement intérieur du Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Gap.

Fait à Gap, le 3 juillet 2025

Bernard ADAM
Président du CSLG Gap

